Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'alimentation** **Service de l'alimentation** **Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2017-484** **01/06/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Plan d'actions de prévention des TMS en abattoir 2016/2018- création d'un réseau de compétence santé et sécurité au travail en abattoir : SST-abattoir.

Destinataires d'exécution
DR(I)AAF - DAAF DD(CS)PP

Résumé : L'objectif est de développer la prévention des risques en lien avec la santé et sécurité au travail en abattoir et l'amélioration de la qualité du contrôle via un réseau d'échange et de partage "SST-abattoir". Il constitue l'axe 1 du plan d'actions de prévention des TMS en abattoirs 2016-2018 présenté en CHSCT ministériel le 10 mars 2016. La présente note décrit la constitution, les modalités de fonctionnement et les missions de ce réseau de compétence.

Textes de référence :Note de service SG/SRH/SDDPRS/2015-657 du 29/07/2015 relative au programme national de prévention 2015 et au PNP 2016-2018.

I Présentation du réseau SST- Abattoir :....2
A Constitution et recrutement des membres du réseau....2
B La fonction de membre du réseau SST-abattoir....2
C La fonction d'animation du réseau....3
D Financement....3
II Missions du réseau SST-abattoir :....3
A Actions de formation dans le domaine SST-abattoir....3
B Elaboration d'outils à destination des agents en abattoir....3
C Avis sur les demandes de crédits CHSCTM concernant la SST en abattoir....4
D Assurer un appui technique aux agents en abattoir....4
E Analyse des dossiers de conception/reconception de chaîne/poste....4
III Communication :....4
A Comment solliciter le réseau SST-abattoir ?....4
B Présentation des travaux en CHSCTM....4
C Où trouver les informations relatives aux travaux du réseau SST-abattoir?....5

Les résultats des travaux menés par le MAAF depuis 2012 (enquêtes quantitatives 2011 - 2014, action geste professionnel) ont mis en perspective des repères pour la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et l'amélioration de la qualité du contrôle. Les acteurs formés dans le cadre de l'action sur le geste professionnel sont des ressources mobilisables. Cette dernière action a montré l'aspect multifactoriel des problématiques de TMS en abattoir qui ne s'arrêtent pas à des considérations d'ergonomie de poste. Ce résultat est en faveur de la constitution d'un réseau de compétence, certes orienté dans un premier temps vers la problématique de TMS, mais allant au-delà pour traiter des problématiques de santé sécurité au travail en abattoir de manière plus globale.

L'objectif est de développer la prévention des risques en lien avec la santé et sécurité au travail en abattoir et l'amélioration de la qualité du contrôle via un réseau d'échange et de partage "SST-abattoir". Il constitue l'axe 1 du plan d'action de prévention des TMS en abattoirs 2016-2018. La présente note décrit la constitution, les modalités de fonctionnement et les missions de ce réseau de compétence.

I Présentation du réseau SST- Abattoir :

A Constitution et recrutement des membres du réseau

Le réseau est constitué de 18 personnes dont deux animateurs de réseau (un ISST et un RNA[1]) auxquels s'ajoutent les 16 membres du réseau : un RNA, 2 ISST, et 13 agents assurant des missions d'inspection en abattoir (auxilaire officiel ou vétérinaire officiel avec éventuellement des missions d'assistant ou conseiller de prévention). Les agents ayant suivi l'action de formation "geste professionnel" en 2014 ont été ciblés en première intention pour constituer le réseau SST-abattoir.

Une ressource en ergonomie viendra compléter, le moment venu, ce réseau par le recours à un prestataire via un marché spécifique en cours d'élaboration. La liste des membres du réseau est disponible sur l'Intranet du MAAF dans la rubrique Ressources Humaines > Santé, sécurité, travail.

Le renouvellement des membres du réseau se fera, en fonction des besoins (départs, renforcements), par appel à candidature par note de service si la volumétrie le justifie lorsque un ou plusieurs membres auront quitté le réseau (départ en retraite, mobilité etc.). Les nouveaux membres du réseau bénéficieront d'une formation spécifique.

B La fonction de membre du réseau SST-abattoir

La personne membre du réseau SST-abattoir est un agent répondant aux critères définis au A ci dessus, désigné par l'administration centrale et chargé, dans le domaine de la santé sécurité au travail en abattoir, de lui apporter une compétence technique et une connaissance, régulièrement actualisée, du terrain. Sa mission est définie par une convention d'exercice élaborée conjointement par l'administration centrale et le responsable local, et signée par ce dernier. Elle précise les missions de l'agent dans le cadre du réseau de compétence SST-abattoir définies au § II.

Un modèle de convention d'exercice est proposée en ***Annexe 1***.

1 *RNA : Référent National Abattoirs*

C La fonction d'animation du réseau

Le réseau SST-abattoir est co-animé par un ISST et un RNA. Les animateurs auront en charge :

- la gestion de la boîte mail du réseau SST-abattoir ;
- la mise en place et le suivi de la programmation annuelle du réseau ;
- la rédaction des protocoles d'étude visant à l'élaboration d'outils pour les agents en abattoir selon les thématiques définies dans la programmation annuelle (cf II. B) ;
- le suivi des travaux réalisés par le réseau ;
- la présentation des travaux du réseau en CHSCTM ;
- la transmission des informations devant figurer sur la page dédiée au réseau sur le site intranet du ministère ;
- l'animation du réseau notamment par l'organisation de réunions présentielles ou téléphoniques pour garantir une communication suffisante dans le réseau.

D Financement

Les frais relatifs aux déplacements des animateurs et membres du réseau SST-abattoir dans le cadre des missions du réseau citées dans le II de la présente note sont pris en charge sur les crédits du BOP 333 de la structure dont relève l'agent conformément à la charte de gestion du programme 333 de janvier 2017.

Lorsque les membres du réseau, interviennent en tant qu'agents publics participant à titre d'activité accessoire à des actions de formation, ils seront défrayés par la structure organisatrice de ces formations (BFCDC, DRFC...), et rémunérés à titre d'activité accessoire, conformément à la note de service en vigueur.

II Missions du réseau SST-abattoir :

A Actions de formation dans le domaine SST-abattoir

Les membres du réseau peuvent être sollicités pour :

- participer à la conception d'outils de formation : malettes pédagogiques, modules d'e-learning,
- animer des formations sur des thématiques SST en abattoir (la modalité tutorat peut être envisagée) aux côtés, le cas échéant, d'autres professionenls qui pourraient être sollicités.

B Elaboration d'outils à destination des agents en abattoir

Les membres du réseau peuvent être sollicités pour aider à la conception d'outils ou guides méthodologiques à destination des agents en abattoir sur les thématiques de la santé sécurité en abattoir.

Une programmation sera établie chaque année avec une ou plusieurs thématiques d'étude. Les thématiques en lien avec les TMS seront privilégiées jusqu'en 2018.

Pour chaque thématique d'étude retenue, un protocole de travail sera élaboré par le réseau pour

préciser les objectifs, les modalités d'organisation du travail, les moyens nécessaires, les résultats attendus et l'échéance prévue de rendu des travaux.

Selon les thématiques, des fonctionnaires stagiaires de l'INFOMA, de l'ENSV ou autre cursus scolaire pourront être sollicités et un encadrement de stage sera réalisé par un ou plusieurs membres du réseau.

C Avis sur les demandes de crédits CHSCTM concernant la SST en abattoir

Le réseau SST-abattoir pourra être sollicité, au besoin, pour émettre un avis sur les demandes de crédit CHSCTM en lien avec la santé sécurité au travail en abattoir ; la décision revenant à la présidente du CHSCT M après consultation du groupe de travail crédits.

D Assurer un appui technique aux agents en abattoir

Le réseau SST-abattoir pourra être consulté via l'adresse mail dédiée au réseau (cf III A) pour toute problématique en lien avec la SST en abattoir. En fonction de la nature de la demande cela pourra donner lieu à :

- une réponse directe au demandeur,
- une réponse directe au demandeur avec ajout à la FAQ de l'intranet (section spécifique aux SST en abattoir) si la réponse peut intéresser plusieurs abattoirs,
- la constitution d'un groupe de travail au sein du réseau pour répondre à la problématique.

E Analyse des dossiers de conception/reconception de chaîne/poste

Le réseau aura en charge l'analyse des dossiers de conception ou de reconception de chaîne d'abattage ou de poste d'inspection constitués par les Directeurs des DD(SC)PP. Il formulera un avis auprès du directeur concerné ; la décison de mobiliser le prestataire en ergonomie relève de la DGAl.

L'ensemble de ces travaux pourra constituer une base de travail et d'exemples concrets pour la constitution d'un guide méthodologique (cf axe 3 du plan d'actions prévention des TMS en abattoir).

III Communication :

A Comment solliciter le réseau SST-abattoir ?

Le réseau SST-abattoir peut être sollicité par tout agent sur des thématiques en lien avec la santé sécurité au travail en abattoir par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante :

sst-abattoir@agriculture.gouv.fr

B Présentation des travaux en CHSCTM

Les résultats des travaux conduits par le réseau SST-abattoir l'année n et la programmation prévisionnelle des travaux du réseau SST-abattoir de l'année n+1 seront présentés en CHSCTM chaque année.

C Où trouver les informations relatives aux travaux du réseau SST-abattoir?

Une page spécifique de l'intranet du ministère en charge de l'agriculture est dédiée à la santé sécurité au travail en abattoir et aux travaux menés par le réseau SST-abattoir : http://intranet.national.agri/Sante-securite-travail

Un lien direct vers cette section a également été créé depuis l'intranet du BEAD dans la section Santé-Sécurité au travail en abattoir : http://intranet.national.agri/Viandes-fraiches-animaux-de

Le Directeur général de l'alimentation

Patrick DEHAUMONT

Le Chef du Service des Ressources Humaines

Jean Pascal FAYOLLE

La Présidente du CHSCT ministériel

Anne PERRET

Annexe 1 :

Modèle de convention d'exercice pour un membre du réseau SST - Abattoir

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

MEMBRE DU RESEAU « SST - Abattoir »

CONVENTION D'EXERCICE

Dans le but de développer la prévention des risques en lien avec la santé et sécurité au travail en abattoir et l'amélioration de la qualité du contrôle, un réseau d'échange et de partage "SST - abattoir" est officialisé.

Le présent document a pour but de rappeler les engagements du membre du réseau et de l'administration.

I - LE MEMBRE DU RESEAU « SST - Abattoir »

NOM : PRENOM :

Corps :

N° AGORHA:

Affectation actuelle et description du poste occupé :

.....

Adresse administrative précise :

.....

Téléphone :Téléphone portable (facultatif) :

Mél :

II - LES ENGAGEMENTS DES DIFFERENTS ACTEURS

I. Engagements du membre

- Participer activement aux réunions du réseau.

- Animer des actions de formations dans le domaine de la SST en abattoir, en présentiel ou en distanciel.

- Participer aux travaux du réseau de compétence SST - abattoir selon les thématiques annuelles définies pouvant inclure l'encadrement ou co-encadrement de stagiaire.

II. Engagements de l’administration

- Assurer les formations nécessaires recensées par le réseau permettant de maintenir le niveau de compétence exigée pour l'activité du réseau SST abattoir.

Pour l'exercice de cette mission, vous disposez de (nombre de jours, entre 5 et 10 jours)

- Verser les indemnités de formateur interne pour la durée des actions de formation assurées et selon les dispositions réglementaires en vigueur à la période où est dispensée l’action de formation,

- Reconnaître cette activité de membre du réseau "SST - Abattoir" en la valorisant dans le parcours professionnel.

Fait à : le :

Signature du supérieur hiérarchique	Signature du membre du réseau "SST - Abattoir"
Signature du chef du bureau de la formation continue et du développement des compétences	Signature du Chef du bureau de l'action sanitaire et sociale